

Objet : Inscription restaurant scolaire année 2023/2024

Dossier suivi par : Virginie Mariet, Responsable Enfance
mairie@laplanche.fr
02.40.31.92.76

A l'attention des Parents d'élèves,

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire prochaine se prépare et votre enfant sera scolarisé dans une de nos écoles en septembre 2023.

Afin d'organiser le service de restauration scolaire, vous trouverez ci-joint :

- Une fiche d'inscription préremplie (une par enfant)
- Une fiche familiale d'inscription
- Mandat SEPA pour demande de prélèvement automatique
- Le règlement intérieur du restaurant scolaire
- Les tarifs 2023/2024 du restaurant scolaire

Afin de constituer un dossier complet, il vous faudra :

- Compléter/corriger en rouge les informations erronées et signer la fiche d'inscription de chaque enfant
- Compléter et renseigner les jours de fréquentation au restaurant scolaire pour chaque enfant (*attention feuille recto/verso*) et signer la fiche familiale d'inscription
- Compléter le Mandat SEPA et joindre un RIB (*en cas de demande de prélèvement automatique*)
- Joindre une copie d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire
- Joindre une photo à jour. Photo obligatoire en cas de PAI ou première inscription
- Joindre le PAI de votre enfant si concerné.
- Joindre l'attestation CAF ou MSA (*de moins de 3 mois portant le quotient familial*)

Ce dossier est A RETOURNER en Mairie AVANT LE 8 JUILLET 2023

Au-delà de cette date des pénalités seront appliquées (1€ de plus par repas par enfant, sur le premier mois d'inscription).

Pour les familles séparées en garde alternée, il faudra constituer 2 dossiers si le paiement est différencié (bien préciser les périodes de gardes : semaines paires, semaines impaires...).

Toutes les informations et documents vierges sont téléchargeables via notre site internet : www.laplanche.fr